

19/06/2025

Durée de la procédure : 2'

A partir de juillet 2025, la cotisation syndicale UPC doit être déclarée dans la DSN. Afin d'en faciliter l'envoi, nous avons créé un module spécifique dans le noyau. Il s'agit du module **148740 « Cotisation syndicale UPC »**.

Nous vous recommandons fortement d'utiliser ce nouveau module.

Attention : ce module ne doit pas être confondu avec le module « **Cotisation syndicale UPC PUB** » (module 148730) qui concerne les productions publicitaires et dont la déclaration en DSN est mise en place depuis janvier 2024.

Les manipulations suivantes sont à effectuer dans tous les dossiers pour lesquels la cotisation syndicale UPC est due.

Procédure d'activation du nouveau module

Au menu de Studio, cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Plan de Paye Dossier** ». Demandez un accès au module **1487**.

Positionnez-vous sur le module **1487/40 « COTISATION SYNDICALE UPC »** qui, par défaut, est désactivé.

Gestion du plan de paye Dossier

Date dernière modification du Noyau : 18/06/2025

Accès au module: 1487

Rechercher module: Colonne: Mot:

☐ Pas les lignes Obsolètes
☐ Uniquement la recherche
☐ Toutes les spécificités
☐ Les spécificités de ce plan
☐ Les lignes sélectionnées

Affichage détail:
☐ Oui
☒ Non

Légende:
 Groupe: à vérifier
 Société: Recherche
 Dossier: Obsolète

Ok	Mod	/	Libellé	Ty	Valeur Taux	Valeur Euro	Net Social	Livre Base	Livre Résultat	Livre Résultat 2	Début validité	Fin validité	Actif
	1487		COTISATION SYNDICALE	M	0,5000				CONGES SPE				
	1487	1	COTISATION SYNDICALE SPI	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1487	20	COTISATION SYNDICALE USPA	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1487	30	COTISATION SYNDICALE UPC PUB	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1487	40	COTISATION SYNDICALE UPC	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1488		REGUL. CONGES SPECIALES	M	0,2500				CONGES SPE				

Dans la colonne « **Actif** » sélectionnez l'option **OUI** (une fois sélectionnée la mention « **OUI** » va s'effacer, cela est tout à fait normal).

Gestion du plan de paye Dossier

Fichier Edition Spécial ?

Imprimer Nouveau Supprimer Renumérotation module Renumérotation colonne Occupation colonnes Gestion des groupes Changement des taux Sauvegarde du paramétrage Fermer

Date dernière modification du Noyau : 18/06/2025

Accès au module Rechercher module Colonne Mot

1487

☐ Pas les lignes Obsolètes
☐ Uniquement la recherche
☐ Toutes les spécificités
☐ Les spécificités de ce plan
☐ Les lignes sélectionnées

Affichage détail
☐ Oui
☒ Non

Légende
 Groupe à vérifier
 Société Recherche
 Dossier Obsolète

Ok	Mod	/	Libellé	Ty	Valeur Taux	Valeur Euro	Net Social	Livre Base	Livre Résultat	Livre Résultat 2	Début validité	Fin validité	Actif
	1487		COTISATION SYNDICALE	M	0,5000				CONGES SPEC				
	1487	1	COTISATION SYNDICALE SPI	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1487	20	COTISATION SYNDICALE USPA	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1487	30	COTISATION SYNDICALE UPC PUB	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1487	40	COTISATION SYNDICALE UPC	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1488		REGUL. CONGES SPECTACLES	M	0,2500				CONGES SPEC				



Cliquez sur le bouton **Fermer** et à la question « *Mise à jour des fichiers ?* » cliquez sur **OUI**.

Vous avez déjà un module de cotisation syndicale UPC de paramétré (et d'activé) dans votre plan de paye

Comme nous vous recommandons d'utiliser le module que nous avons spécifiquement créé dans le noyau, il convient de désactiver celui que vous utilisiez jusqu'à présent (afin d'éviter une double cotisation).

Pour connaître le numéro de votre module, lancez un historique des bulletins sur une période où la cotisation syndicale UPC a été calculée et localisez la ligne ; le numéro du module se trouve au début de ladite ligne (dans notre exemple nous allons dire qu'il s'agit du module 148700).

Au menu de Studio, cliquez sur « **Paramétrage** » puis sur « **Plan de Paye Dossier** ».

Positionnez-vous sur votre module de cotisation syndicale UPC (dans notre exemple le module **1487/00**). Positionnez-vous dans la colonne « **Actif** » et sélectionnez l'option **NON**.

Exemple (sur la base du module 148700 ou 1487/00)

Gestion du plan de paye Dossier

Fichier Edition Spécial ?

Imprimer Nouveau Supprimer Renumérotation module Renumérotation colonne Occupation colonnes Gestion des groupes Changement des taux Sauvegarde du paramétrage Fermer

Date dernière modification du Noyau : 18/06/2025

Accès au module Rechercher module Colonne Mot

1490

☐ Pas les lignes Obsolètes
☐ Uniquement la recherche
☐ Toutes les spécificités
☐ Les spécificités de ce plan
☐ Les lignes sélectionnées

Affichage détail
☐ Oui
☒ Non

Légende
 Groupe à vérifier
 Société Recherche
 Dossier Obsolète

Ok	Mod	/	Libellé	Ty	Valeur Taux	Valeur Euro	Net Social	Livre Base	Livre Résultat	Livre Résultat 2	Début validité	Fin validité	Actif
	1487		COTISATION SYNDICALE	M	0,5000				CONGES SPEC				Non
	1487	1	COTISATION SYNDICALE SPI	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1487	20	COTISATION SYNDICALE USPA	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1487	30	COTISATION SYNDICALE UPC PUB	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1487	40	COTISATION SYNDICALE UPC	M	0,5000				COTIS SYNDI				Non
	1488		REGUL. CONGES SPECTACLES	M	0,2500				CONGES SPEC				



Cliquez sur le bouton **Fermer** et à la question « *Mise à jour des fichiers ?* » cliquez sur **OUI**.

Recommandation

Afin d'éviter d'avoir une double cotisation, nous vous recommandons de vérifier que la cotisation syndicale UPC n'apparaît qu'une seule fois sur vos bulletins de paye.